



COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2022-09



TRANSPORT SOLIDAIRE
QUAND MOBILITÉ RIME AVEC SOLIDARITÉ
LE TEMPS D'UN TRAJET

Le taxi solidaire : Vous trouverez ci-joints des renseignements pour le taxi solidaire, mis en place il y a quelques années déjà par le FJEP de Pas-en-Artois et que soutient financièrement la Communauté de Communes du Sud-Artois. Il est au service des personnes âgées non imposables. Des brochures sont disponibles en mairie.



Simplification des consignes de tri :

Le SMAV souhaite trouver des solutions pour recycler toujours plus d'emballages, notamment les emballages en plastique. Faute de savoir comment recycler certains contenants plastiques, nous devons les jeter avec les ordures ménagères. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés afin de proposer des solutions pour les valoriser. Aujourd'hui, on peut recycler plus à condition de trier plus d'emballages. C'est pourquoi, dès le 1^{er} janvier 2023, on pourra déposer dans le bac de tri (couverture jaune) tous les emballages ménagers sans distinction, inutile de nettoyer les pots de yaourt, les boîtes de conserve etc. A cet effet, sont joints à ce courrier, des informations sur le tri. Le logo Triman indique tout ce qui se recycle.

Deux autocollants vont être apposés **obligatoirement** sur le couvercle de vos poubelles, un pour **la poubelle grise (l'affaire est dans le sac)** où tout est déposé dans des sacs, un autre pour **la poubelle jaune : (emballés c'est trié)** où tout est déposé en vrac. Les cartons plus grands qu'une boîte à chaussures, les végétaux, les textiles, les bidons, bouteilles et flacons plastiques contenant des produits chimiques (ex : huiles de vidange, combustible de chauffage, white spirit, peintures...) doivent être déposés en déchèterie.



On compte sur vous pour bien trier.

Lucien va se charger du collage des autocollants. Il passera la semaine du 2 au 5 novembre. Il vous est demandé cette semaine -là de laisser vos deux poubelles sur votre trottoir. Merci de votre compréhension.

Cérémonie du 11 novembre : Armistice de 1914-1918



Rassemblement place de l'église à 10h30, suivi du défilé.

Dépôt de gerbes Plaque Gaby, au cimetière militaire, au monument aux morts. La commémoration sera suivie d'un vin d'honneur et d'une distribution de bonbons aux enfants présents.

Venez nombreux. Il est important de se recueillir ces jours -là. Le 11 novembre, ce n'est pas qu'un jour férié, c'est un jour où on ne doit pas oublier que des enfants, des femmes, des hommes sont morts pour que nous soyons libres.

Cimetière :



Il a été nettoyé dernièrement.

Une fontaine va être posée pour faciliter le remplissage de l'eau pour arroser les fleurs.

Des pancartes ont été posées sur les tombes susceptibles d'être reprises car abandonnées ou non entretenues. Rendez-vous dans le cimetière le vendredi 4 novembre à 14h pour toutes les

personnes qui souhaiteraient se faire connaître car elles s'occupent ou entretiennent les concessions.



Enedis a prévu des travaux la semaine prochaine sur le poteau électrique situé en face de la mairie entre les numéros 9 et 11. Des coupures de courant sont prévues lundi 24 de 7h 15 à 7h30 et de 16h à 16h30 pour la pose d'un groupe électrogène.

Je ne sais pas si elles concernent tout le village.

Je vous signale aussi que le conseil municipal a décidé dans sa réunion du 13 octobre dernier : d'arrêter l'éclairage public de 23h à 5h tous les jours à partir du 1^{er} novembre, de ne pas installer d'illuminations en fin d'année.

Dates à retenir :

11 novembre : 10h30 commémoration de l'armistice de 1914-1918

26 novembre : repas organisé par la société de chasse de Sailly

Le maire, Georgette Mikolajczak
6 Rue Haute
62111 Sailly-au-Bois
Tel : 03 21 24 81 38
mairie-saillyaubois62@orange.fr
site internet :saillyaubois.fr

IPNS